

ENDA EUROPE – PROGRAMME DIAPODE
(DIASPORAS POUR LE DEVELOPPEMENT)

*Associations de migrants et autres acteurs
de la coopération décentralisée :
Quels partenariats dans le domaine de l'eau et de
l'assainissement ?*

*3 juillet 2009
10/18 rue des Terres au Curé, 75013 Paris*

Liste des participants

Nafi BA	Pépinières Vertes du Sahel (Matam)
Annelaure BARRES	Ville d'Ivry
Bakary BATHILY	ASRGOF
Mélodie BEAUJEU	Enda Europe
Marielle CARTIAUX	GRDR
Marine CASAUX-BUSSIÈRE	Tostan France
Sophie CHARPENTIER	PS-Eau
Gui DAN	AIDDEV
Ciré DANFAKHA	APECEK
Larissa DE LACERDA	Groupe d'Etude et de Recherche sur les Pays d'Afrique
Grégoire DE SACHY	CARE France
Gaharou DOUCOURE	Conseil de Base des Maliens de France
Daniel EMERY	Amis de Timimoun
Desnoyer FLORENT	Migrations et Développement
Doulou FOFANA	ABOI
Camille FRET	Cités Unies France
Dorothé H. GBETONDJE	Planète Sans Frontières
Cheick GISSOKO	Action pour le développement de la Préfecture de Nara (Mali)
Koné GONGO	Réseau des Associations du Bassin de Fleuve Sénégal
Victo GOTTESMAN	Grain de Sable
Aurélié GUILLAUD	Fondation Véolia
Michel HOTA KHANH	CVP
Diallo HOUDA	Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France
Diallo IBRAHIMA SORY	Aide et Action
Boyle KALINOWSKI	SIAAP
Floriane KALONJI	Enda Europe
Matthieu LAFRECHOUX	GRDR
François LA VESSIERE	Aide et Action
Monsieur LE BRIS	Conseil Général des Yvelines
Christian LESPINATS	Hydraulique Sans Frontières
Camille LOUIS-BRUNO	Cités Unies France
Nora MAHFOUFI	
Laurène MEULEMANS	Aide et Action
Camara MODEBO	URBFD
Maris MOINDJIE	AJDOF / ACODS

.../...

Lisa MIQUEROL	Conseil général de l'Essonne
Thahn NGO	Association pour le Codéveloppement Viet Phap
Guillaume PERACHE	CARE France
Jacques POMONTI	Enda Europe
Bernard PORQUE	
Michael RAMTOHUL	Ville de Montreuil
Yves RICHARD	Eau Lambda
Gwendoline RICHEZ	REF
Marie-Noëlle ROSENWEG	Fondation ADOMA
Assane SAADA	
Mamadou SIDIBE	Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France
Maïmouna TALLA	Ville de Mantes-la-Jolie
Calixte TIENDREBEOGO	Union de Burkinabé du Grand Ouest de la France
Béatrice TURLONNIAS	Réseau Projection
Annelaure WITTMANN	Enda Europe
Joséphine ZIBI	Association Passerelle

INTRODUCTION

Mélodie BEAUJEU, Enda Europe, chargée de mission migrations et diversité : « Bonjour à tous et merci d'avoir répondu à l'invitation d'Enda Europe, qui avec le GRDR, pS-Eau, et le soutien du FORIM, vous a conviés afin d'échanger sur le rôle des associations de migrants et des autres acteurs de la coopération décentralisée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. »

Annelaure WITTMANN, coordinatrice d'Enda Europe : « Enda Tiers-Monde, dont l'acronyme signifie Environnement Développement Action, est une ONG internationale dont le siège se trouve à Dakar.

Elle œuvre dans une trentaine de pays du Sud, sur trois continents pour l'accès des populations défavorisées à l'eau et à l'assainissement, à travers des infrastructures telles que puits traditionnels améliorés, forages, châteaux d'eau, bornes-fontaines, adduction au réseau d'eau potable, etc. Des citernes de récupération d'eau de pluie sont également développées en Afrique de l'Ouest, tout comme des micro-aqueducs communautaires en Amérique Latine. Enda porte également des structures d'assainissement semi-collectives, telles que des stations d'épuration par lagunage ou filtrage sur graviers en Afrique de l'Ouest et Centrale, etc.

Cette action technique serait insuffisante si elle n'était pas relayée par l'ingénierie sociale, notamment pour effectuer la sensibilisation des populations à l'hygiène, à la maintenance, à la protection de la ressource en eau, etc.

Enda soutient les tissus économiques locaux grâce à la formation des artisans locaux et des PME, et surtout, entretient un dialogue constant avec les collectivités des pays du Sud, qui sont *in fine* responsables des ouvrages. Notre ONG coopère également avec des universités et des instituts de recherche, afin de mesurer les impacts environnementaux et familiaux.

Enda participe à différents réseaux, notamment à ceux de la société civile africaine : l'ANew, le CREPA, mais également, au niveau international, aux réseaux des forums sociaux. Notre ONG est également membre de pS-Eau et de la Coalition Eau en France. Son objectif est de porter un plaidoyer en faveur de l'accès à l'eau des plus pauvres. Cela rencontre notamment les

questions du droit à l'eau et de la privatisation, de la protection de la ressource et de l'accès aux technologies au moindre coût. Enda pousse également à la transparence des statistiques et des informations publiques sur les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Implantée à Paris, Enda Europe représente les délégations d'Enda dans les pays du Sud, et initie des réflexions nouvelles, en particulier sur le lien entre migrations et développement, à travers MAFE, programme de recherche statistique et de dialogue sur les politiques migratoires, mais également grâce au programme Diversité Plus, qui concourt à la lutte contre les discriminations. Le programme Diapode est quant à lui coordonné par Mélodie Beaujeu.

Nous espérons que cette après-midi permettra à chacun d'approfondir et de développer ses projets et ses partenariats. »

TABLE RONDE 1 : QUELLE EST LA PLACE DES MIGRANTS VIS-A-VIS DES AUTRES ACTEURS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ?

Mélodie BEAUJEU : « Coordonné par Enda Europe, le programme Diapode (Diasporas et développement) concerne sept entités d’Enda.

Il part du constat que la problématique du codéveloppement ne repose plus uniquement sur la reconnaissance et d’accompagnement du rôle des associations de migrants dans le financement d’infrastructures dans leurs communautés d’origine. Dans le cadre des décentralisations mises en œuvre au Nord comme au Sud, ces actions impliquent en effet désormais également les collectivités d’origine et d’accueil, tout comme les ONG de développement dites professionnelles, qui s’intéressent aux actions des autres acteurs afin de renforcer la cohérence avec celles qu’elles mènent, ainsi que des opérateurs techniques tels que les Agences de l’Eau.

Cette complexité nouvelle nécessite de s’interroger sur la complémentarité et la cohérence des actions menées par les différentes parties prenantes, qui reste largement à construire. Diapode s’interroge sur leur place respective, dans le cadre de l’évolution de ces associations – notamment en raison de leur renouvellement générationnel, de leur féminisation et de leur professionnalisation.

Il s’agit donc, cette après-midi, d’initier une série de rencontres portant sur plusieurs thématiques précises, pour amener les acteurs à échanger afin d’adopter un juste positionnement, à la fois opérationnel et politique, dans un contexte où le lien entre migrations et développement fait l’objet d’interprétations pour le moins diverses.

Le secteur de l’eau et de l’assainissement a été choisi pour cette première rencontre, car Enda y intervient bien entendu de façon prioritaire, mais également parce qu’il condense les dynamiques de décentralisation et de multiplication des échelles d’intervention, et qu’il est un terrain privilégié d’intervention des associations de migrants, et ce, dans de nombreux pays. »

Sophie CHARPENTIER, pS-Eau : « Quelques constats s’imposent. Tout d’abord, les stratégies d’intervention des associations de migrants ont évolué au cours des dernières années, alors qu’elles étaient souvent les seules à agir durant des décennies, et ce, dès les années 1970.

Ces stratégies se sont adaptées en fonction d’un contexte qui a évolué. Ces évolutions concernent notamment les bailleurs de fonds en France, mais également les processus de décentralisations en cours dans les pays d’origine, par exemple au Mali. Les associations jouent de plus en plus un rôle de relais vis-à-vis des collectivités du Nord, notamment afin d’en mobiliser des fonds, tout en s’adaptant au rôle croissant des collectivités au Sud. Pour s’impliquer dans des projets placés sous maîtrise d’ouvrage communale, elles ont souvent été amenées à se regrouper entre associations villageoises afin de constituer un interlocuteur unique.

Les associations de migrants se retrouvent en situation de partenaire, étant de plus en plus éligibles à des dispositifs de financement : ainsi l’appel à projets Eau et Assainissement de la Mairie de Paris était ouvert aux OSIM, alors que le pôle de soutien de projets du Grand Lyon l’est également. C’est une évolution très importante.

En outre, les projets dans le domaine de l’eau consistaient très souvent au départ à forer des puits, mais se tournent de plus en plus vers l’adduction d’eau potable. La hausse des budgets en cause (de l’ordre de 10 000 et jusqu’à 100 000 euros) oblige à mobiliser de nouveaux partenaires financiers, car les associations de migrants ne peuvent y faire face à elles seules.

Mais il s’agit également de trouver de nouveaux partenaires techniques, car les Etats des pays d’origine se recentrent sur les fonctions régaliennes et transfèrent la compétence de la maîtrise d’ouvrage aux collectivités. Il en résulte une intervention en hausse des opérateurs privés pour la réalisation et l’exploitation des projets d’approvisionnement hydrauliques, mais également des usagers – à la fois pour faire face aux coûts et pour organiser la gestion des systèmes.

Le processus de décentralisation donne aux collectivités locales françaises un rôle très important pour le renforcement des capacités institutionnelles des communes maîtres d’ouvrages au Sud.

Leur rôle de conseil est en ce domaine tout à fait complémentaire à l'action des associations.

Le contexte réglementaire est également de plus en plus favorable à la coopération décentralisée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement grâce à la loi Oudin-Santini, qui permet aux collectivités d'intervenir en la matière sur leur budget Eau et assainissement et non sur leur budget général. Cette loi permet également aux Agences et aux syndicats intercommunaux d'agir en ce domaine : ce sont des acteurs nouveaux et très importants.

Il résulte de ces tendances l'émergence de projets multiacteurs qui permettent de mutualiser les compétences et expertises, à partir, notamment, de la volonté de collectivités qui souhaitent échanger leurs expériences. Cela constitue un contexte favorable pour les associations de migrants, ce d'autant plus que les collectivités peuvent jouer un rôle de relais auprès d'acteurs tels que les Agences de l'Eau, en portant les projets d'envergure. Cela permet également de créer des partenariats dans la durée, pour intervenir sur les infrastructures, mais aussi et surtout pour accompagner les populations et les collectivités du Sud à la gestion des systèmes.

Du point de vue des collectivités, les associations de migrants demeurent des collecteurs de fonds non négligeables, mais apportent également une longue expérience des projets hydrauliques, la connaissance du contexte, et une capacité souvent cruciale dans la mobilisation des populations villageoises. Leur implication dans les projets de coopération décentralisée permet également de les intégrer dans le tissu associatif local.

Alors que de nouveaux acteurs arrivent dans le secteur, l'accès à l'eau et à l'assainissement est plus que jamais une priorité internationale de premier rang. Il est donc déterminant de renforcer, voire de créer, des lieux d'échange et de dialogue permettant la mutualisation des compétences. C'est l'objectif de cette rencontre Diapode, mais également du pS Eau. »

Mélodie BEAUJEU : « Le transfert de la compétence de l'eau aux collectivités des pays du Sud crée un besoin de nouveaux partenaires en matière financière, technique, tout comme pour le renforcement des capacités et l'accompagnement social, alors que dans le même temps la réglementation permet de dégager des moyens nouveaux. Dans toutes ces dimensions, les associations de migrants ont leur rôle à jouer, auprès des collectivités d'origine et d'accueil.

Ces dernières s'efforcent par ailleurs avec de plus ou moins de succès de faciliter le regroupement des associations d'origines villageoises selon les nouveaux regroupements administratifs opérés dans les pays d'origine, et globalement, de les accompagner au mieux. Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, s'est ainsi efforcé de soutenir la construction de la fédération des associations du Figui. La Ville de Mantes-la-Jolie fournit également un bon exemple de ces dynamiques. »

Maïmouna TALLA, Ville de Mantes-la-Jolie, élue à la coopération décentralisée : « La Ville de Mantes-la-Jolie a développé un partenariat important avec la Région de Matam, au Sénégal, et envisage des coopérations à plus large échelle avec le Maroc.

Située dans les Yvelines, Mantes-la-Jolie compte plus de 44 000 habitants de 42 nationalités différentes. Forte de cette richesse, la municipalité s'efforce de répondre aux sollicitations des populations migrantes et s'intéresse particulièrement aux projets des populations locales. Les relations de coopération décentralisées avec le Sénégal ont aussi été initiées à la suite d'un appel du Président Abdoulaye Wade à une délégation de l'AMF, qui se trouvait à Dakar pour inaugurer la Case des Touts-Petits, destinée à la petite enfance. Elle a soutenu un programme semblable à partir de 2001 à travers une convention signée avec la commune de Kanel (Région de Matam), ce qui a permis de construire une maison de même type.

C'est à partir de cette expérience qu'ont été tissés des liens étroits avec les associations de migrants provenant de cette ville. Globalement, la coopération décentralisée de Mantes-la-Jolie s'appuie sur le tissu associatif dense de la ville, puisque ce sont au départ des ressortissants sénégalais qui ont sensibilisé les élus à ces questions. Du fait de l'importance de la population d'origine sénégalaise, et dans une démarche d'insertion au Nord comme au Sud, la Ville a donc

encouragé et accompagné les migrants dans la constitution d'associations de droit français.

Au quotidien, le service des relations internationales apporte et des conseils aux porteurs de projets, ainsi qu'un soutien financier, et les accompagne dans leur recherche de partenaires et de financements. La Ville se positionne en tant qu'interface, notamment avec le Conseil général des Yvelines, avec lequel moyens et projets sont mutualisés sur le long terme, notamment concernant la Région de Matam, avec laquelle celui-ci a conclu un partenariat de coopération décentralisé depuis 2008.

En 2008 et 2009, le Conseil général a financé 4 projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et 5 dans celui de l'éducation. La Ville a depuis 2007 soutenu 27 microprojets, dont 4 dans le domaine de l'eau et de l'agriculture, et a signé en mars 2007, lors d'une première visite des élus, une convention avec la Région de Matam. Celle-ci vise à créer des échanges dans le cadre de projets éducatifs, sociaux et sanitaires, ou encore destinés à la petite enfance, mais aussi à enrichir la vie culturelle, sociale et urbaine, et à développer les actions en matière économique, de formation, d'artisanat, etc., selon les priorités identifiées par les partenaires.

Les élus de la Ville se déplacent régulièrement pour mieux évaluer les besoins, ce qui vient en complément des éléments transmis par les associations de migrants. La Ville s'est ainsi engagée en faveur de l'équipement en mobilier scolaire, sur la demande de villageois de la Région de Matab. Elle soutient à Mantes-la-Jolie des projets de développement portés par des jeunes issus de l'immigration et par les collectifs de femmes. Les jeunes portent ainsi des projets en faveur des moustiquaires ou des chantiers solidaires. Les femmes, très actives, trouvent à la mairie un soutien à des voyages de sensibilisation des jeunes à des questions telles que l'environnement ou l'éducation dans les pays d'origine, ceci dans une optique d'insertion en France.

Le soutien des associations de migrants sénégalais répond aux besoins qu'elles expriment, et qui diffèrent de ceux exprimés par exemple par les Marocains. Ces actions de développement s'inscrivent dans les politiques nationales des pays d'origine et sont concertées avec le Conseil général, qui leur apporte son soutien. »

Mélodie BEAUJEU : « Le travail de la Ville de Mantes-la-Jolie montre l'importance de l'écoute des associations de migrants, dans une optique citoyenne, d'insertion et de projets de solidarité internationale. Ces associations s'inscrivent en effet, d'emblée, dans les territoires d'origine et d'accueil, et ne sont donc pas des acteurs de développement *stricto sensu*. Le soutien aux microprojets et aux actions qu'elles portent débouche sur l'établissement d'une convention qui les acte et les prolonge, alors que le Conseil général permet, grâce à la médiation de la Ville, d'engager des projets de plus grande ampleur.

Nous allons à présent entendre le témoignage de Joséphine Zibi, qui montrera comment une association au départ villageoise a relevé le défi du passage à une échelle supérieure d'action. »

Joséphine ZIBI, Association Passerelle : « Anthropologue et cinéaste camerounaise résidant à Lyon, je suis Présidente de Passerelle, association a été fondée par des étudiants camerounais en 1996, au départ pour soutenir la scolarisation primaire en zone rurale, grâce à la collecte et à l'envoi de livres : car à l'époque l'alphabétisation nous semblait prioritaire.

Tout d'abord, je souhaite préciser que mes propos ne concerneront que les zones rurales d'une petite partie de l'Afrique Centrale, qui contrairement à l'Afrique de l'Ouest, est une zone humide. Les cultures des populations y diffèrent également d'autres régions. C'est pourquoi notre expérience ne peut probablement pas être reproduite telle quelle ailleurs.

Nous sommes intervenus pour développer des projets d'adduction d'eau dans 9 villages de moins de 1000 habitants situés en zone rurale humide.

En effet, en 2001, alors que j'étais sur place, un enfant nous a déclaré qu'il ne pourrait être présent à l'école l'année suivante, car il préférerait aller jouer dans la rue pour échapper à la corvée d'eau. Nous avons donc décidé, depuis 2002, de libérer les enfants des corvées d'eau, et avons travaillé en ce sens avec Aquassistance, qui regroupe des ingénieurs de Suez.

Chaque année, des ingénieurs et des techniciens réalisent des ouvrages de captage de sources et d'adduction d'eau jusqu'aux villages, qui sont équipés de quelques bornes-fontaines. Il est également offert aux familles la possibilité de stocker les eaux de pluie grâce à des réservoirs de 400 litres, qui sont suffisants pour lutter contre la corvée grâce aux pluies qui sont récurrentes dans la région. Nous créons également une association locale regroupant les compétences techniques présentes dans le village, et à laquelle sont confiés l'entretien et la gestion collective.

Il est essentiel de mobiliser et structurer l'ensemble de la population en amont, ce d'autant plus que bien souvent, les échecs en matière d'eau remontent à plus de vingt ans, et parce que les ingénieurs n'interviennent que durant les dix jours de congés qu'ils consacrent à ces opérations. Il faut donc que les populations soient parfaitement préparées pour que les techniques qui leur sont apportées leur soient bénéfiques. Nous obtenons ainsi de réels succès, puisque les villageois entretiennent les bassins et les ouvrages avec grande efficacité et dans la durée.

Au bout de six ans de réussite, nous passons donc à un chantier à plus grande échelle, puisque nous travaillons depuis 2006 sur un projet concernant Ngomedzap, un bourg de 7000 habitants où il n'existe aujourd'hui qu'un puits, ce qui donne lieu à d'importants conflits, car les habitants (les enfants en premier lieu) y forment une file d'attente de 5 h 00 à 23 h 00 au moins. Il s'agit d'un chantier-pilote, car des opérations d'adduction n'ont jamais été réussies dans une petite ville de cette taille.

Avec l'aide d'Aquassistance, nous avons préparé une convention qui a été acceptée par le Ministère de l'Eau du Cameroun. Le Ministère suit en effet avec attention la préparation du projet Ngomedzap, pour lequel il ne dispose d'aucun modèle, car il rassemble une communauté rurale, une ONG étrangère, les institutions nationales et locales, ainsi que des collectivités étrangères. Il est donc très attentif à la valeur expérimentale que pourrait avoir ce projet qu'il a soutenu puisque les précédentes actions de Passerelle sont des réussites.

Nous procédons à la mobilisation de la population, et les bailleurs tels que le Grand Lyon ou les Agences de l'Eau, ainsi que Véolia, nous ont rejoints, tout comme le Fonds spécial d'équipement des communes du Cameroun, financé par l'AFD et qui a apporté la moitié des fonds nécessaires. Le Programme national de développement participatif, qui distribue les fonds de la Banque mondiale, est également impliqué.

L'apport des migrants est majeur. En effet, des projets ont été engagés depuis des décennies et, compte tenu de la situation internationale actuelle nous n'avons plus droit à l'erreur – ceci alors que l'Europe a mis un siècle à remporter la bataille de l'eau. Cela soumet les porteurs de projets dans le secteur de l'eau à une lourde pression, alors que la complexité des projets est très grande, en raison d'un contexte qui, au Cameroun et peut-être ailleurs en Afrique, est de nature à déboussoler les acteurs plus décidés.

En particulier, les migrants ont quitté leur famille en endossant un contrat moral selon lequel ils devaient servir l'intérêt de cette famille et non l'intérêt général, qui n'existe pas, le plus souvent, dans la culture locale. Ils doivent donc affronter celle-ci lorsqu'ils portent de tels projets, qu'ils veulent développer en utilisant des fonds personnels ou confiés par des bailleurs.

Voilà le premier ennemi des projets. Mais ce problème n'est pas insoluble : je parcours donc les associations de migrants de la région lyonnaise, qui ont toutes rencontré ce problème, car il est essentiel que nous partagions pour trouver des réponses. Il faut en effet faire œuvre d'instruction, y compris dans nos propres familles, pour faire comprendre ce qu'est l'intérêt général. L'expérience montre que cela est possible.

Les migrants sont bien placés pour expliquer les avantages de la coopération collective entre familles et village. C'est en entraînant les populations de la famille à la commune, en passant par le village, qu'il faut procéder à la sensibilisation. Les expériences réussies des villages alentour, et la capacité à persuader les cercles familiaux et villageois sont des facteurs de réussite essentiels en raison de l'écho proprement incroyable de la dynamique de la réussite, qui montre ses effets concrets.

C'est cette dynamique qui permet de faire comprendre des notions d'intérêt général et de service public, et d'entrer dans une logique de droits et de devoirs. Cela suppose de briser la solidarité et les intérêts familiaux, qui ont bien souvent accaparé des projets conçus au départ pour la collectivité, notamment dans le domaine hydraulique.

C'est pour cela que Passerelle a créé un programme de formation au développement et à l'intérêt général tout à fait spécifique, car cette vérité est le plus souvent négligée par des approches trop théoriques. Ce point est d'autant plus déterminant que la durée de développement technique des projets de terrain est très courte. On constate également que les villages avancent plus ou moins rapidement dans la prise de conscience, et qu'il faut impérativement conduire une analyse systématique sur ce point afin de lancer les opérations techniques au bon moment.

Parmi nos préconisations, il faut donc créer une formation spécifique destinée aux migrants porteurs de projets d'intérêt général, afin de les préparer à affronter leurs familles ou les autres populations. Quant aux autres porteurs de projets, ils doivent s'appuyer sur les succès collectifs remportés dans le domaine de l'eau afin que la dynamique collective puisse gagner d'autres domaines tels que l'agriculture.

Ce sont ces questions qui priment dans ce que peuvent apporter les migrants. Du reste, le nom de « Passerelle » a été donné par les villageois à notre association, qui en portait au départ un autre. Le rôle de migrants et de leurs associations est bien de construire et multiplier ces passerelles, de la famille jusqu'au niveau international. »

Mélodie BEAUJEU : « Votre intervention montre que l'apport des associations de migrants est ne peut être cantonné à un rôle utilitaire, mais qu'elles sont garantes de l'adaptation au contexte local et de l'accompagnement social indispensable à la pérennisation technique des ouvrages.

Mais il va bien au-delà, car l'association peut contribuer au renforcement institutionnel des collectivités et contractualiser avec les collectivités d'origine et d'accueil, donc de mettre en œuvre la coopération décentralisée, mais surtout – et cela peut sembler contradictoire – être la cheville ouvrière du passage de la solidarité familiale à l'intérêt général. »

ECHANGES AVEC LA SALLE

Yves RICHARD, Eau Lamba et CCFD : « Quel régime est le régime juridique de la convention signée par la Ville de Mantes-la-Jolie ? S'agit-il de celui de la loi Oudin-Santini ou de celui de la loi de 1992, révisée en 2007 ? »

Christian LESPINATS, Hydraulique Sans Frontières : « La mairie de Mantes, qui est une institution, est-elle le meilleur acteur pour motiver des jeunes, souvent en rupture de société, à effectuer des voyages de sensibilisation dans les pays d'origine ? »

Mamadou SIDIBE, Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France: « La convention de la Ville de Mantes a-t-elle été signée avec plusieurs associations de migrants sénégalais ou celles-ci se sont-elles fédérées pour cela ? »

Calixte TIENDREBEOGO, Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France « : Quel est le volume des aides de la Ville de Mantes et du Conseil général des Yvelines aux projets développés au Sénégal ? »

Maïmouna TALLA : « Je ne peux répondre à la première question, car je n'étais pas encore élue lors de la signature de la convention.

Quant à la deuxième, il apparaît que la Mairie est très bien placée pour organiser des voyages dont les jeunes sont très demandeurs. Dès le 6 juillet, une soixantaine d'entre eux partira découvrir le Matam, une région très aride qui est éloignée de la capitale sénégalaise. Nous avons

emmené des jeunes volontaires à Pikine (à proximité de Dakar) à l'occasion de l'ouverture d'un centre destiné aux jeunes, et en avons assuré une restitution qui a vivement intéressé les jeunes Mantais. Des campagnes d'opération de la cataracte ont lieu tous les trois ans, et les jeunes de toutes origines (sénégalaise, marocaine, française, etc.) s'y impliquent beaucoup. Cet intérêt pour le développement est soutenu par la Ville, qui le considère comme une richesse.

La Mairie a recensé environ 35 associations de migrants issus pour la plupart de villages de la Région de Matam, avec laquelle a donc été signée la convention.

Le budget de coopération décentralisée de la Ville est considérable et les volumes financiers des projets peuvent être très importants. Le forage réalisé pour la Ville de Kouroucobi (Sénégal) a ainsi coûté 200 000 euros – sans même prendre en compte les microcrédits de quelques milliers d'euros apportés aux associations, à hauteur de quelques milliers d'euros. Ce projet a été soutenu par le Conseil général. »

Diallo IBRAHIMA SORY, Aide et Action : « Les partenariats mis en œuvre par Passerelle ont-ils abouti à la mise en place d'une coopération décentralisée, ou celle-ci existait-elle de façon préalable ? Les collectivités sont-elles impliquées de façon durable ou ponctuelle ? »

Koné GONGO, Réseau des associations du bassin du fleuve Sénégal : « Existe-t-il des zones arides au Cameroun, ou encore des villages ne pouvant pas accéder à la nappe phréatique, étant installés sur le socle rocheux ? »

Les obstacles rencontrés par l'association Passerelle ne peuvent être transposés dans le bassin du fleuve Sénégal, car notre organisation grégaire est fondée sur des associations d'emblée villageoises. Les projets collectifs portés par les associations de migrants le sont donc, de ce fait, par l'ensemble de la population des villages. En revanche, il est exact qu'il faudrait abattre les obstacles que rencontrent les créateurs d'entreprise, très souvent ruinés par leurs familles. »

Gaharou DOUCOURE, Président du Conseil de Base des Maliens de France : « La situation rencontrée au Cameroun n'est sans doute pas la même que celle des pays du Sahel. Mais les sociétés africaines ne sont pas aussi primitives que l'exposé de Madame Zibi pourrait le laisser entendre. Le contexte est en particulier très différent au Mali, où il existe différentes échelles territoriales.

Les projets d'adduction d'eau sont par essence villageois ; mais il existe également des projets impliquant dès le départ plusieurs villages. Du reste, si les actuels chefs-lieux de cantons étaient déjà souvent à la tête de plusieurs villages plus petits selon l'organisation traditionnelle, il est exact que la décentralisation favorise très souvent ces chefs-lieux, ce qui crée des conflits.

Remarquons que la famille africaine est construite autour du lignage, souvent réparti entre différents villages, ce qui empêche en partie les phénomènes signalés plus haut. Les alliances sacrées entre membres de différents villages imposent également des solidarités auxquelles il est impossible de déroger.

Les initiatives de la diaspora malienne ont inventé la décentralisation avant l'heure, puisque 90 % des associations de migrants sont des associations villageoises de développement. Il est clair néanmoins que les projets collectifs ne peuvent pas débiter par des projets d'adduction d'eau. C'est pourquoi nous commençons notre action par des projets structurants tels que la construction des mosquées, qui mettent les membres de la communauté sur un pied d'égalité. Les projets plus complexes, tels que les projets d'ordre social, sont ensuite développés. »

Calixte TIENDREBEOGO : « Merci à Madame Zibi pour ce témoignage, qui nous montre, comme je l'ai également vécu, qu'il faut dépasser l'intérêt familial pour construire l'intérêt général. Mais l'eau est un enjeu vital qui suppose de lourds investissements. Comment développer des synergies entre associations pour annuler les dettes publiques afin que les Etats puissent consacrer une part significative de leur budget à l'eau ? Il ne faudrait pas que les actions des ONG entretiennent, sans le vouloir, un système pervers qui bride l'action publique. »

Dorothé GBETONGDJE, Planète sans Frontières : « Madame Zibi a beaucoup de chance que

son projet ait réussi : en effet les villageois étaient pas à l'origine et s'y sont petit à petit associés au vu de la réussite constatée dans d'autres villages. Pour réussir, il est essentiel que les associations de migrants partent des projets villageois. »

Ciré DANFAKHA, Association APACEK : « Je ne partage pas le point de vue exprimé ci-dessus, car il me semble important que les migrants puissent porter d'autres démarches. Le riche exposé de Madame Zibi recoupe l'expérience de notre association, qui est en train de se détourner de la problématique éducative qui était au départ la sienne du fait de l'obstacle que représentent dans certains villages les difficultés d'approvisionnement en eau. Je voudrais savoir comment son association est passée de son projet de départ au domaine de l'eau.

Par ailleurs, la privatisation s'oppose en ville, en particulier dans les zones côtières, à l'accès à l'eau. L'association Passerelle a-t-elle dû faire face à ce type de problème ? »

Joséphine ZIBI : « Je vais m'efforcer de répondre à toutes ces questions et remarques. Tant que nous avons travaillé dans les villages, les bailleurs nous ont soutenus au cas par cas, y compris l'Ambassade de France. Mais le milieu urbain est plus complexe, notamment en raison des jeux politiques, et ce n'est qu'à la demande insistante d'un sous-préfet que l'association Passerelle s'est investie dans l'opération concernant Ngomedzap.

PS-Eau vient de s'installer à Lyon pour travailler sur ce projet atypique, qui comporte quatre volets : tout d'abord l'adduction d'eau (23 bornes-fontaines pour 12 km de canalisations), ainsi qu'un projet-pilote d'assainissement. Mais il prévoit aussi la création d'une agence de gestion de l'eau potable. Passerelle s'est donc engagée à former l'équipe municipale sur ce point. Enfin, des formations à l'intérêt général seront dispensées à l'ensemble de la population.

Ce projet complet n'est pas défini comme une opération de coopération décentralisée au sens véritable, car les zones géographiques prioritaires du Grand Lyon en la matière n'incluent le Cameroun que depuis 2009. Passerelle a signé une convention multipartenaires d'une durée de dix ans, notamment avec la mairie de Ngomedzap afin de prévoir un accompagnement sur la durée ; il est évident que la conclusion d'un contrat avec le Grand Lyon pérenniserait encore davantage le partenariat. Une coopération décentralisée pourrait donc voir le jour formellement.

Il existe des zones arides au Cameroun, qui est un pays unique en Afrique, car il regroupe l'ensemble des milieux présents sur le continent, de la forêt équatoriale au désert, en passant par la savane arborée. Une fois encore, mon propos n'était valable que pour les zones de forêt, où l'eau est toujours présente, ne serait-ce que sous la forme de mares. Ici, contrairement aux régions où l'eau est rare, l'intérêt des infrastructures collectives est difficile à démontrer. Les habitants peuvent toujours retourner à l'usage traditionnel, puisque chaque famille dispose d'un point d'eau.

La contrainte familiale est à l'image de cette tradition et s'oppose le plus souvent à la réussite individuelle, comme cela a été dit. La solidarité traditionnelle africaine s'exprime sous les formes de la famille ou de la tribu, qui sont des formes de la parenté, mais ne s'exerce pas envers celui qui est externe au lignage. C'est d'ailleurs pourquoi il est vrai que la construction d'une mosquée peut avoir un rôle structurant. Si j'aborde des questions qui peuvent sembler hors sujet ici, c'est parce qu'elles sont de toute première actualité, et incontournables, dans les nombreux villages où je me trouve à peu près la moitié de l'année. »

Mélodie BEAUJEU : « Ces débats, même s'ils semblent s'éloigner de l'ordre du jour, sont en effet inévitables, tant il est vrai que les contextes des diverses associations de migrants diffèrent. Elles sont prises dans les pays d'origine dans des tensions territoriales qui concernent au premier chef les infrastructures en eau, et sont donc bien placées pour assurer un rôle d'accompagnement social pour l'analyse des besoins et des obstacles locaux, et ce, aux côtés des intervenants techniques, mais également des ONG et des collectivités d'accueil. »

Pause.

TABLE RONDE 2 : QUELS SONT LES MOYENS ET OUTILS DE MOBILISATION DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION DECENTRALISEE ?

Mélodie BEAUJEU : « Après les débats de notre première table ronde, qui ont montré l'importance du vécu de terrain et d'éventuels obstacles liés aux solidarités des échelons familiaux, villageois et communaux, nous laissons la parole au GRDR, qui va nous faire part de son expérience. »

Matthieu LAFRECHOUX, GRDR : « Le GRDR est une ONG qui travaille depuis quarante ans en lien avec les migrants africains, et plus particulièrement avec les populations originaires du bassin du fleuve Sénégal, c'est-à-dire du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. Il a donc épousé et répondu aux évolutions de leurs associations tout au long de cette expérience. Mes propos concerneront donc uniquement cette zone.

Il est clair que les associations de migrants ont depuis trente ans au moins été les premiers investisseurs dans le domaine de l'accès à l'eau potable dans les villages, même si elles ont très souvent entamé leur action par des investissements structurants, comme cela a été rappelé. Cette action a surtout concerné les puits, les forages et les aménagements des eaux de surface.

Cet état de fait leur a conféré une expertise et une expérience considérable acquise par les réussites comme par les échecs, à la fois dans les domaines techniques (adaptation des installations aux spécificités géophysiques locales), et en matière de relations avec les structures étatiques et multilatérales, qui ont souvent lancé des initiatives dans le domaine de l'eau dans la même période. Il arrive toutefois, au bout de trente ans de présence en France, que ces acteurs soient déconnectés de leur village d'origine : c'est pourquoi les autorités et les compétences villageoises sont également capitales pour rassembler les indispensables données de terrain.

Les associations se sont créées sur la base des solidarités villageoises et se sont organisées sur le fondement de la loi de 1901 dès 1981, lorsqu'il a été permis aux étrangers de fonder des associations françaises. Elles ont alors rassemblé des fonds grâce aux cotisations des migrants. A force de sacrifices, elles ont réussi, sans aucune aide complémentaire, à créer des systèmes villageois de forage et d'adduction d'eau potable. Les budgets ont souvent atteint des montants de 100 000 euros, soit, bien souvent, des durées de cotisations de 4 à 5 années.

En raison de la décentralisation, ces associations rencontrent à présent un acteur nouveau dans leurs territoires d'intervention, en la personne des collectivités et des élus locaux. Cela remet en cause les associations de migrants qui doivent entrer dans une logique d'initiatives multipartenariales, ce qui crée des difficultés importantes. Au vu de la priorité de la question, les investissements dans les infrastructures hydrauliques sont souvent le premier poste de dépense des collectivités, qu'elles en aient reçu la compétence formelle (Mali) ou non (Sénégal et Mauritanie).

Dans le même temps, les dispositifs de coopération décentralisée, l'émergence des politiques de codéveloppement, les dispositions de la loi Oudin-Santini, les Objectifs du Millénaire et les initiatives financières d'acteurs tels que la Mairie de Paris, la fondation ADOMA (ex-SONACOTRA) ou la fondation AFTAM ont institué un contexte favorable au soutien des projets décentralisés.

Au-delà des démarches classiques de jumelage, de nombreuses villes développent des logiques de coopération et de développement territorial fondées sur l'animation locale, qui aident à préciser les priorités à l'échelle de la collectivité au Sud. Les associations de migrants ont joué un rôle déterminant dans l'invention de ces coopérations entre les collectivités de France, et celles du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie – qui se concentrent dans la région Kayes. A cet égard, la présence des populations ouest-africaines en France est indubitablement à l'origine de l'intérêt puis des projets des élus français.

Le coût et le fort degré de technicité des projets actuels les mettent hors de portée des seules

associations de migrants en raison des études géophysiques et écologiques que les bureaux d'études doivent souvent mener. A quelques exceptions près, elles ne peuvent donc plus porter seules ces investissements.

Autre élément nouveau, les nouvelles collectivités locales africaines mettent en avant l'intérêt communal, par rapport auquel les associations de migrants doivent se positionner au sien de partenariats désormais organisés autour de la collectivité. Le GRDR se demande donc, depuis plusieurs années, quels doivent être les outils de la concertation entre ces associations à la très forte légitimité historique, les collectivités du pays d'origine et les autres partenaires.

Ces changements interviennent alors que les associations connaissent une transition entre les « fatigués du développement », qui ont porté durant parfois trente ans des projets (et les sacrifices qu'ils exigeaient), et des jeunes générations plus enclines à une démarche d'insertion et de citoyenneté, tout comme à un positionnement culturel et identitaire, et qui ne souhaitent pas s'investir de la même façon que leurs aînés.

Le GRDR propose donc différents outils. Les missions d'élus permettent, grâce à un processus d'animation, que la population fasse connaître et prenne conscience des besoins et des opportunités présentes dans les villages, ce qui permet d'établir, en partant de la base, les priorités au niveau communal. Les élus rencontreront, avec le président du groupe de concertation, l'ensemble des associations villageoises et des autres partenaires de coopération décentralisée.

Ces missions permettent très souvent d'organiser la rencontre de ces associations de migrants, donc de faire émerger des associations correspond au rang communal. L'association des Boulliens en France est ainsi née à Aubervilliers : dans cette ville, c'est le fait de siéger ensemble dans le comité de coopération décentralisée qui a permis aux associations villageoises de se rapprocher pour travailler en faveur de l'intérêt communal. La présence et la définition du rôle de ces associations au sein des comités de jumelage ou de coopération sont donc des éléments-clés.

L'existence d'un outil de concertation dans la commune africaine permet également de donner une place aux associations de ressortissants, qui s'organisent pour y participer, ce qui leur permet de garder le contact avec le terrain et de participer de façon plus pertinente aux projets communaux. Les cyberconférences sont de plus en plus faciles à organiser afin de permettre les échanges à distance entre élus africains, responsables d'associations de migrants et acteurs de la coopération décentralisée : le GRDR met donc cet outil à leur disposition.

Le GRDR propose également des formations à la décentralisation, afin d'expliquer les compétences légales et les modes de coopération en fonction des différents contextes légaux.

Il vient de créer le projet et le site Internet <http://agepa.zouig.org>, afin de contribuer à la pérennisation de l'exploitation des ouvrages hydrauliques. Il est en effet souvent difficile de connaître précisément l'historique et la nature des équipements (localisation et caractéristiques techniques des forages, qualité de l'eau, utilisation, etc.). Le GRDR a donc créé la base de données mutualisée SIG AgepaBase, qui permet de consulter ces informations en ligne sous forme cartographique. Ce système pour l'instant uniquement disponible pour le Sénégal oriental est également un outil d'aide à la décision.

Trois écueils doivent être évités. Tout d'abord, il ne faudrait pas travailler avec les associations de migrants seulement sur le développement du pays d'origine, car elles regroupent des personnes vivant en France, dont les problèmes rencontrés sur place doivent être traités.

Ensuite, elles ne doivent pas être réduites à leur rôle financier, tout d'abord parce que la crise économique touche d'abord les étrangers, mais également parce qu'elles ont assumé ce rôle en raison de carences publiques, et qu'elles n'ont pas forcément vocation à le jouer indéfiniment.

Enfin, il est politiquement difficile de défendre l'attribution des fonds publics français à la région d'origine de telle ou telle communauté présente sur le territoire de la collectivité alors

que les nationalités représentées sont souvent nombreuses. Il serait nécessaire de disposer d'un cadre précis sur ce point, au risque de verser, sans cela, dans des approches communautaires.

Le lien entre coopération décentralisée et associations de migrants peut donc contribuer à dépasser le cadre exclusif du village pour tenir compte de la logique communale grâce à la mise en relation des acteurs. Ces associations peuvent jouer un rôle structurant afin que les élus locaux africains portent la responsabilité des projets hydrauliques dans le temps, puisque la loi confie désormais la maîtrise d'ouvrage aux communes.

Le GRDR s'efforce aussi de les accompagner dans l'investissement du territoire de vie en France afin que la deuxième génération assume son rôle de partenaire, et non plus d'acteur central des projets de développement.

Les fonctions de sensibilisation et d'éducation au développement et à la réalité des migrations seront aussi très importantes, dans un contexte où le gouvernement français les instrumentalise et où il faut expliquer à la société française quel est le rôle des migrants, parfois depuis 40 ans. Des boulliens sont ainsi devenus animateurs socioculturels à Aubervilliers. La Région Centre a quant à elle engagé un partenariat avec les associations de migrants mauritaniens originaires du Gorgol, afin qu'ils expliquent, au cours d'une tournée, leur histoire et leur rôle.

Le GRDR propose des grilles afin d'identifier précisément les avantages (ici et là-bas) du travail avec les associations de migrants. Ceux-ci d'expriment en termes de compétence et de médiation technique, de médiation et de mobilisation sociale, de plaidoyer (elles jouent parfois un rôle décisif dans les élections locales), de financement et de partenariat avec les autres associations locales ou françaises. Leur plus-value interculturelle est également notoire, notamment grâce à la participation aux comités de coopération ou de jumelage.

Quatre fiches rédigées par le GRDR ont été remises aux participants ; elles rendent compte du rôle joué par les associations de migrants dans des projets du secteur Eau et assainissement. »

Mélodie BEAUJEU : « L'exposé du GRDR a bien montré quels étaient les apports multiples des associations de migrants par rapport aux autres acteurs de la coopération décentralisée, dans un contexte nouveau qui leur retire leur rôle d'acteur central du développement et dans lequel l'insertion de la seconde génération dans la société française est un enjeu crucial.

Le GRDR a proposé plusieurs outils permettant le partage d'information. Ils peuvent être portés par les ONG ou les collectivités, notamment à travers le cadre de la coopération décentralisée. Nous allons donc entendre quelles sont les initiatives de deux collectivités en la matière. »

Annelaure BARRES, Ville d'Ivry-sur-Seine, service de la coopération décentralisée, responsable du secteur international : « Précisons tout d'abord que je suis la seule salariée du secteur international et que les moyens de la commune sont modestes. Celle-ci est jumelée avec des villes d'Allemagne, d'Angleterre et de Cuba, et avec la commune de Dianguirédé (Mali) et travaille avec l'association de ses ressortissants vivant sur son territoire.

En tant que salariée, je ne porterai pas un discours politique, et je précise également qu'étant entrée récemment en fonction, je ne me suis pas encore rendue au Mali. Ma connaissance est donc limitée. La coopération décentralisée a débuté à Ivry-sur-Seine par l'action du comité de jumelage, où siégeaient des élus et des personnes proches de la mairie. Au départ jumelée avec des villes européennes, la Ville s'est tournée dans les années 1990 vers l'Afrique, jugeant intéressant de travailler avec les maliens présents sur le territoire communal, que le comité a voulu rencontrer.

Ces maliens originaires de quatre villages de la future commune de Dianguirédé, s'étaient investis, via leurs familles, dans des projets de développement à l'échelle de ces villages. Le comité de jumelage les a incités lors de la création de la commune à se constituer en association de migrants – sachant que des nombreux ressortissants originaires des quatorze villages que compte la commune résident évidemment dans d'autres villes d'Ile-de-France.

L'association a été créée en 2003, et un protocole d'accord a été signé entre les deux

collectivités et le comité de jumelage en 2005. Le poste que j'occupe a par la suite été créé afin de soutenir le comité de pilotage, qui a sollicité l'AMSCID, une ONG dont le siège se trouve à Bamako, afin d'effectuer un suivi technique.

Le projet vise à soutenir la commune, qui a bénéficié en 2007 d'un projet dont le budget de 200 000 euros a été soutenu par le Programme national pour les infrastructures rurales, et qui en a délégué la maîtrise d'ouvrage à un organisme parapublic. Sur les 18 forages réalisés, 8 se sont révélés infructueux. Les migrants ont contribué au budget à hauteur de 5 %, l'Etat malien à hauteur de 85 % et le comité de jumelage à hauteur de 10 %.

Les comités locaux de gestion de l'eau, prévus par le projet, pour l'entretien des forages, n'ont pas encore été mis en place. Je me rendrai donc sur place en 2010 pour étudier les moyens par lesquels notre Ville pourrait y contribuer. Les associations de migrants poursuivent leurs actions locales en s'efforçant de les coordonner grâce à l'association communale, mais il semble, et beaucoup de ses membres le reconnaissent, souffrir de la méconnaissance des enjeux locaux qui ont été bouleversés par la décentralisation.

Les enjeux politiques et électoraux sont mal connus, tout comme la fiscalité locale, qui n'existait pas avant la décentralisation. Tout cela ne facilite pas la coopération, et cantonne bien souvent les migrants, dont beaucoup sont analphabètes, à leur rôle financier. De plus ceux-ci, ne trouvent pas toujours la place qu'ils mériteraient dans l'éducation au développement – du moins jusqu'à présent. Il faut donc travailler en ce sens. Nous proposerons à leurs associations de participer à la formation que propose le GRDR et de façon générale, de s'impliquer davantage dans les projets de coopération décentralisée. »

Djamel ADILA, coordinateur du pôle ressources du service de coopération décentralisée du Conseil général de l'Essonne : « Je partage beaucoup de ce qui a été dit cette après-midi, notamment par le GRDR, dont nous sommes très proches. Le département de l'Essonne n'a pas défini de politique de codéveloppement, mais la majorité élue au Conseil général en 1998, après concertation et à la demande des migrants, l'a défini de la façon suivante :

« Le codéveloppement correspond à toute mission d'appui au développement, à laquelle participent les migrants en France. Il concerne aussi bien les migrants souhaitant rester en France que ceux désirant retourner dans leur pays d'origine, selon un communiqué de 2003 du Ministère de la coopération et de la francophonie. En 2007, un Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, et le Président de la République lient de manière extrêmement claire la politique de coopération et d'aide au développement à celle d'un contrôle migratoire. Cette orientation n'est pas la nôtre. Si l'engagement citoyen des étrangers est difficile à mesurer, ceux-ci font partie d'une société civile active dans les projets de développement. L'importante bibliographie du développement en porte témoignage. Leur intégration et leur promotion dans notre société sont un facteur d'enrichissement culturel et de compétitivité, alors qu'à l'inverse la discrimination à leur égard est dangereuse pour la cohésion sociale des sociétés européennes. »

Le Conseil général a toujours pratiqué le codéveloppement sans le nommer ainsi, puisqu'il entretient depuis 1998 de relations avec les associations de migrants en tant que porteurs de projets parmi d'autres. Leurs demandes sont en effet étudiées indistinctement par le pôle Ressources, qui pose sur chaque dossier un diagnostic fondé sur des expertises portant sur l'information sur le contexte, sur la vie démocratique, sur l'intérêt local et sur la méthodologie de projet.

Les projets sont ensuite évalués selon une grille précise par un comité de suivi se réunissant six fois par an et qui accorde ou non les financements. Des conditions supplémentaires peuvent être imposées, et il est indiqué aux porteurs de projet quelles sont les pistes d'amélioration leur permettant d'espérer un financement lors de l'examen suivant de leur projet par le comité de suivi. L'humain est ainsi au centre de cette démarche fastidieuse, mais méthodique.

L'équipe du service de coopération décentralisé compte huit agents et a distribué 800 000 euros,

auxquels il faut ajouter 12 % de frais de salaires. L'existence du service ne correspond à aucune obligation légale, mais est défendue par les acteurs du territoire auprès des élus. Il favorise donc les relations entre ceux-ci et les porteurs de projets.

Le Conseil général entretient une collaboration directe avec le Cercle de Douentza (Mali), à la suite du jumelage institué par la précédente majorité. Elle vise à permettre la levée d'impôt par le Conseil de Cercle, qui doit ainsi s'imposer comme l'interlocuteur public. L'intérêt pour le Conseil général consiste à pouvoir développer des échanges avec les autres politiques des services (culture, politique de la Ville, etc.) à partir de cet exemple, mais également de contribuer à la lutte contre les discriminations dans l'Essonne.

Cela a par exemple pris la forme d'un projet de développement monté sur trois ans avec des jeunes essonnais dans le domaine de l'eau. Ils ont d'abord identifié les enjeux et moyens locaux. Après l'année consacrée à la réalisation, la troisième année a été consacrée aux enjeux de l'eau en France. C'est cette démarche que notre service nomme « l'effet-miroir ».

Outre l'évaluation, le service propose également une aide aux montages de projets et un soutien logistique, et organise des réunions Pays, des programmes de formation et des conférences. Une fête a lieu tous les deux ans et un colloque est organisé chaque année. Des groupes de travail participatifs sont régulièrement réunis, et une base de données de capitalisation de l'expérience est à la disposition de tous les porteurs de projets afin que ceux-ci améliorent leur méthodologie et qu'ils présentent un projet plus solide si nécessaire. Le Conseil général met enfin en relation les porteurs de projets avec tous les partenaires pouvant les accompagner au fil du développement de leur action. »

Mélodie BEAUJEU : « Je retiens de votre intervention la synergie entre territoires dans le cadre de la coopération décentralisée, mais également le fait que vous ne distinguez pas spécifiquement les associations de migrants des autres porteurs de projets de l'Essonne, dans une logique de synergies entre acteurs du territoire départemental. Cela questionne la pertinence d'outils définis spécifiquement pour ces associations. »

ECHANGES AVEC LA SALLE

Doulo FOFANA, Président de l'Association des ressortissants de la commune de Bouilly en France et membre du comité de jumelage d'Aubervilliers : « Bien heureusement, les associations villageoises de Mauritanie n'ont pas attendu la décentralisation pour agir dans le domaine de l'eau, car sans cela de nombreux villages n'existeraient plus. Il n'est en rien un hasard que ces régions pauvres ont envoyé de nombreux émigrés en France et ailleurs.

L'expérience d'Aubervilliers en matière d'éducation au développement est très différente de celle d'Ivry-sur-Seine. Les associations de migrants ont travaillé auprès des habitants d'Aubervilliers dès les années 1990 pour leur faire connaître leurs projets, et ont ainsi pu impliquer certains des professionnels de la commune, qui s'y sont engagés. Partant de là, il a été possible de signer dès 1994 une Charte avec les deux municipalités, qui a débouché, dix ans plus tard, sur leur jumelage.

Les associations de migrants ont insisté pour que ce jumelage mette en place un comité de coopération qui a vu le jour en 2005 et où elles trouvent pleinement leur place : ses trente membres et ses quatre administrateurs proviennent pour moitié des deux collectivités et proposent des actions aux élus, qui décident sur cette base. Ceux-ci sont donc très entourés.

Les membres de la commune sénégalaise ont désigné l'eau en tant que priorité pour les 19 localités dont elle est constituée, ce qui a permis d'adopter et de mettre en place un projet de bornes-fontaines. La politique de coopération s'appuie sur la confiance mutuelle et la renforce. La Ville m'a ainsi mandaté pour présenter ce projet concret de participation des migrants en 2005, lors du Forum Social Mondial de Porto Alegre. »

Mamadou SIDIBE : « Notre association a vu le jour il y a près de deux ans. Afin de créer une interface entre les quelque 70 associations villageoises qui interviennent au Burkina Faso depuis la Bretagne, et pour proposer un soutien technique et au développement des projets que présentent ces associations.

Nous entendons également agir en Bretagne pour lever un certain nombre de préjugés courants sur notre pays ou sur l’Afrique en général. Notre association a également été créée pour répondre aux interrogations de la Région Bretagne sur le développement au Burkina Faso – ceci alors qu’elle soutient depuis de longues années des projets au Mali. Nous avons également créé une coordination des diasporas africaines de Bretagne, où résident des ressortissants d’une quinzaine de pays.

Pour répondre aux remarques du GRDR, il ne faut certes pas renvoyer uniquement les diasporas à leur pays d’origine, mais cet attachement est tout à fait naturel. Il est d’autant plus fort que la diaspora est récente. Or l’ancienneté de celle-ci dépend beaucoup selon les pays d’origine.

Il est vrai en revanche que les diasporas doivent évoluer pour ne pas se poser elles-mêmes uniquement en tant que partenaires financiers. Enfin, les associations de migrants doivent se fédérer, au moins selon leurs pays d’origine, car c’est aussi en fonction de leur plus ou moins grand degré d’organisation que peuvent être conclues des coopérations décentralisées. »

Assane SAADA, Sénégal : « L’évolution générationnelle des diasporas pose question, et je voudrais savoir si des réflexions ont été menées à ce sujet. Les premières générations ont parfois été considérées comme des vaches à lait, et beaucoup sont devenus des « fatigués du développement ». Il est essentiel de connaître l’évolution des motivations. »

Bathily BAKARY, ASRGOF : « Le projet porté par la Mairie d’Ivry-sur-Seine est-il villageois ou communautaire ? En effet, la décentralisation a été anticipée par la diaspora malienne, organisée sur une base villageoise, mais également sous la forme d’un réseau très développé. L’exemple de la Fésibe, réussite reconnue aussi bien en France qu’au Mali, montre qu’il est capital, dès le départ, de cibler les porteurs de projets avec grande précision. »

Joséphine ZIBI : « Je suis venu ici à la demande du FORIM, qui est en train de mettre en place un réseau de Collectifs des organisations issues de l’immigration (COSIM), afin de faire face au nouveau contexte de la coopération décentralisée. Le FORIM souhaiterait qu’il en existe un par région française, à l’image de ce qui a été mis en place en Rhône-Alpes. Cela peut répondre au souhait de la personne provenant de Bretagne. »

Jérémy FRANCHITI, Ville de Montreuil-sous-Bois : « Montreuil a développé un important jumelage avec le Mali et a travaillé par ce biais sur les questions d’assainissement. Mais cela questionne le rôle de l’Etat malien, qui a transféré des compétences aux collectivités, mais qui n’a pas, contrairement aux engagements pris, accompagné cette décentralisation par une montée en compétence des services.

Cela vaut dans le domaine de l’assainissement ou de l’environnement, pour lesquels les compétences techniques sont très limitées. Cette insuffisance bloque en pratique les initiatives des collectivités du Nord. Les associations de migrants peuvent peut-être intervenir en effectuant un lobbying sur l’Etat malien sur ce point. »

Annelaure BARRES : « La commune de Dianguiré est le maître d’ouvrage du projet dans le cadre d’un programme national j’ai cité. Mais le maire actuel – tout comme le précédent – semble surtout intéressé par les enjeux nationaux et non par ceux sa commune. Cela amène à se demander qui, hormis les associations de migrants, porte réellement le projet.

La légitimité de ces associations dépend beaucoup des situations institutionnelles. Contrairement à la situation d’Aubervilliers, elles ne peuvent en aucun cas représenter la Ville d’Ivry-sur-Seine, ce qui fragilise leur position vis-à-vis des régions d’origine. »

Djamel ADILA : « Les dispositifs et les objectifs de la coopération décentralisée varient beaucoup d'un territoire à l'autre. Le Conseil général de l'Essonne considère que cette coopération est dans son intérêt, puisque les migrants font partie de la population dont il a la charge. Dans le cadre de la coopération avec le Cercle de Douentza, 28 objectifs ont été désignés et un volontaire a été envoyé sur place, où il est placé sous l'autorité du Président du Conseil de Cercle.

Les entreprises de l'Essonne sont invitées à intervenir sur ce territoire afin de créer des dynamiques qui se répercutent ensuite sur le territoire essonnien. Cette logique de l'effet miroir concerne également les élus, qui jusqu'à une période récente votaient à l'unanimité les projets de coopérations décentralisés qui leur étaient soumis. Il a donc été possible de convaincre des élus qui s'opposaient sur des projets concernant l'Essonne d'y observer les mêmes principes qu'ils soutiennent au niveau international.

Ce même mouvement permet d'introduire les jeunes de l'Essonne aux questions des biens publics mondiaux, au travers des problématiques telles que celle de l'eau. Ce sont de quelques exemples des liens entre territoires que notre démarche d'accompagnement permet peu à peu de construire. »

CONCLUSION

Mélodie BEAUJEU : « Cette réunion a posé plus de questions que de réponses, mais Enda appelle néanmoins ce type d'échanges à se renouveler. Faire intervenir les associations de migrants dans un débat complexe mettant déjà aux prises de nombreux acteurs suppose de tenir compte des histoires collectives et des motifs de solidarité qui en sont le ressort, mais revient également à mettre en jeu les aspects territoriaux portés par les collectivités.

Les associations de migrants se trouvent sans cesse à l'intersection entre ces deux enjeux, comme l'a bien montré l'intervention du Conseil général de l'Essonne. Le rôle des migrants ne recoupe donc que partiellement les questions de développement.

Des cadres existent déjà pour mener la réflexion et construire les échanges sur ces questions : il en va ainsi des rencontres organisées par le GRDR sur les mobilités et le développement. Au-delà des questions classiques des relations Nord-Sud et de l'opposition Public-Privé, le lien entre associations de migrants et coopération décentralisée témoigne dans le secteur de l'eau de logiques multiples de sollicitation des autorités, mais aussi de médiation, d'interpellation, etc.

Cette rencontre montre que des outils et de dispositifs permettant de recenser les compétences et apports des associations de migrants existent déjà et que les collectivités peuvent s'en saisir afin de favoriser les rencontres avec leurs responsables, et cela dans la perspective de projets futurs.

Merci à tous. Nous vous donnons déjà rendez-vous pour notre prochaine rencontre. »

La séance est levée.